



DEMANDE DE LICENCE 2011-2012

Feuillet à remettre au président du club

(merci d'écrire en majuscule d'imprimerie et au stylo à bille)



► Club : _____

► Ligue : _____ ► Dépt : _____

► Nom : _____ ► Prénom : _____

► Sexe : fém. masc. ► Né(e) le : _____ ► Nationalité : _____
jour mois année

► Renouvellement licence n° : _____ ► Nouvelle licence :

► Adresse : _____

► Code postal : _____ ► ville : _____ ► pays : _____

► Tél. fixe : + 33 (0) _____ ► Tél. mobile : + 33 (0) 6 _____

► E-mail : _____

Le soussigné déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et accidents corporels » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

► Signature (obligatoire) du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

► Le : _____ 2 | 0 | 1 | - | _____

joindre le certificat médical de non contre-indication

Les licenciés ont la possibilité de ne pas adhérer au contrat « garanties corporelles » proposé par la fédération. Les garanties sont décrites à la page suivante de ce livret. Le coût de cette assurance est de 0,75€ par année de licence. En cas de refus de souscrire au contrat collectif d'assurances, le licencié doit faire parvenir une attestation prouvant la couverture légale prévue par le code du sport au siège de la fédération par l'intermédiaire du club.

Contrôle antidopage

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

– Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

– Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à détecter la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Les responsables légaux des enfants mineurs sont tenus de remplir l'autorisation d'intervention ci-dessous

Je soussigné : M. , Mme , Mlle , _____,

agissant en qualité de : père, mère, tuteur, tutrice, autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille), le responsable

du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

► Le : _____ 2 | 0 | 1 | - | _____ ► Signature du représentant légal :

Ces informations sont destinées à la Fédération Française de Badminton. Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Nous envisageons de transmettre votre adresse de courrier électronique à des tiers (partenaires commerciaux, par exemple) à des fins de prospection (commerciale, par exemple).

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à : cnl@ffba.org.

Seniors et Vétérans

(nés en 1992 et avant)

- Pour les nouveaux arrivants possibilité de faire un essai sur une période de 10 jours consécutifs

Au terme de ces 10 jours, les personnes qui souhaitent adhérer au club devront fournir tous les éléments du dossier d'inscription mentionné ci-dessous.

- Cotisation adultes pour saison :

- tarif normal : 112€

- avec la réduction Famille/Couple : 107 €

(- 5 € à partir de la 2^{ème} cotisation et pour les suivantes. Précisez le nom et prénom du premier membre de la famille : _____)

Pour le règlement de la Cotisation Adulte nous acceptons la **Carte M'ra** pour ceux qui en bénéficient (Région Rhône-Alpes) sur présentation de celle-ci ainsi que certaines **aides des Comités d'Entreprise**.

N° Carte M'ra : (Réduction de 30 € sur montant de la Cotisation)

Aide comité d'entreprise : €

Reste dû pour Cotisation = €

Réglé par chèque n° ou par espèces

- Catégorie d'âge : Senior (né de 1991 à 1971 inclus) / Vétéran (né en 1971 et avant)

Créneau d'entraînement désiré :

DOSSIER À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- La demande de Licence 2011-2012 dûment remplie
- Un **certificat médical** avec la mention « ne présente pas de contre-indication à la pratique du badminton en compétition » - **Attention Certificat Médical spécifique pour les Vétéran** (nés en 1970 et avant), nous demander le formulaire type
Le Certificat médical étant obligatoire, il doit nous être remis dès le premier entraînement pour des raisons d'assurance. Sans Certificat médical, vous ne pourrez pas jouer.
- Le **chèque du montant de la cotisation** à l'ordre du « Badminton Club de Bourg/Ceyzériat »